

Don de 600 livres par le citoyen Hébert, lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 600 livres par le citoyen Hébert, lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 203;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18156_t1_0203_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

et d'aneantir nos plus cruels ennemis sur mer comme nous le faisons sur terre.

Nous devons vous dire aussi que nous avons célébré aujourd'hui avec pompe les nombreuses victoires de la république et l'évacuation entière de notre territoire par nos ennemis, une musique guerrière, des cantiques républicains, des cris de vive la république, vive la Convention nationale se sont fait entendre jusqu'aux nues.

La fete a été terminée par des feux de joie et par des illuminations générales.

Vive la république une et indivisible!

Vive la Convention nationale!

Vivent les sociétés populaires! et gloire a nos armées!

ROUBAUD, *agent national*, SENÉS, *secrétaire général ainsi que les signatures de trois officiers municipaux et de trois notables et deux croix de personnes ne sachant signer.*

26

Le citoyen Hébert, entrepreneur des spectacles de La Rochelle et de Rochefort [Charente-Inférieure], écrit à la Convention qu'il fait don d'une somme de 600 L pour les victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

La Convention en accepte le don, et en ordonne la mention honorable et l'insertion au bulletin (65).

[*Le citoyen Hébert au président de la Convention nationale, Rochefort le 4 brumaire an III*] (66)

Vivre libre ou mourir

Citoyen président

Les artistes des institutions dramatiques doivent trop à la révolution pour ne pas chercher à mériter ses bienfaits : entrepreneur des spectacles de la Rochelle et de Rochefort, j'ai donné plusieurs représentations pour le soulagement des pauvres. J'y joins une somme de six cents livres pour les malheureuses victimes de la plaine de Grenelle.

Propager l'esprit républicain par le choix des ouvrages patriotiques, partager avec les malheureux les faibles bénéfices de mon entreprise, prêcher les moeurs, suivre les loix, respecter la Convention, voilà ma profession de foi. Salut et fraternité.

HÉBERT.

(65) P.-V., XLIX, 150. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).

(66) C 323, 1380, p. 3. Mention marginale de la réception du don, signé Ducroisi.

27

Les administrateurs du district du Rocher-de-la-Liberté [ci-devant Saint-Lô], département de la Manche, adressent à la Convention cinq croix dites de Saint-Louis, avec les brevets remis par la municipalité de Torigni et l'invitent à maintenir le gouvernement révolutionnaire dans la pureté et la rigueur que réclament la justice et l'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin (67).

[*Les administrateurs du district de Rocher-de-la-Liberté à la Convention nationale, le 1^{er} brumaire an III*] (68)

Liberté, Égalité, Fraternité, Vertu.

Citoyens Représentans

Nous nous empressons de vous adresser cinq croix dites de St-Louis, avec les ci devant brevets qui viennent de nous être transmis par la municipalité de Torigni où les citoyens Gohier, Jumilly, Le Chartier, Le Chartier-Varignère, Regnaute, Laubric les avaient déposés.

Ces futiles hochets de l'esclavage n'étaient pas fait pour des hommes libres, aussi nos bonnes loix en ont-elles fait justice.

Continuez, Représentans fidèles et vertueux du peuple républicain, à consolider le salut de la patrie, par la morale et la sagesse de vos principes si énergiquement développés dans votre sublime adresse au peuple français.

Partout elle a été reçue avec satisfaction et reconnaissance; chacun exprime son attachement inviolable a la Convention et jure de lui rester fidèle.

Tous ont applaudi à la chute de l'opresseur de la France et de ses complices, tous demandent que vous restiez à votre poste jusqu'à la paix, que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu dans la pureté de sa rigueur que réclame la justice en revérant la Sainte Humanité.

Tous désirent l'instruction publique pour écarter et déraciner les préjugés de l'enfance et former l'homme à la sagesse et au bonheur.

Enfin tous défendent la République et ses fondateurs avec le même courage et la même intrépidité, qu'ils ont opposé aux brigands de la Vendée.

Périssent les tyrans, vive la Convention.

HEUDELIN, *président*, DENIER, *agent national*, GINFREY, *secrétaire et 6 autres signatures.*

(67) P.-V., XLIX, 150. *Bull.*, 25 brum. (suppl.).

(68) C 324, pl. 1397, p. 9.